

SÉANCE DU 23 MARS 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 17 mars 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT.

Absents ayant donné pouvoir : S. FICCA a donné pouvoir à B. PÉCHON
V. GRILLET a donné pouvoir à C. VEILLARD
I. PILLON a donné pouvoir à M. SURJUS
M. VANNEL a donné pouvoir à J. TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : B. PÉCHON – H. PERDRIELLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14, procurations : 4, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 23 février 2023
- Délibérations
 - Compte de gestion 2022
 - Compte administratif 2022
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022
 - Taux des taxes communales 2023
 - Budget primitif 2023
 - Remboursement des frais de fourrière
 - Poste intervenant social (convention Vienne Condrieu Agglomération)
 - Tarifs concessions cimetière
- Divers
 - Consommations de fluides
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 23 FÉVRIER 2023

En l'absence de remarque, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

Le compte de gestion (établi par le trésorier) et le compte administratif (établi par le maire) sont conformes et font apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

- dépenses de fonctionnement : 1 822 008,69 €
- recettes de fonctionnement : 2 056 990,85 €
- dépenses d'investissement : 477 273,52 €
- recettes d'investissement : 949 433,02 €

Les importantes recettes d'investissement s'expliquent notamment par la vente de la propriété Tochon.

Des crédits de report s'élevant à 924 200 € ont été inscrits en prévision notamment de l'achat de la propriété Cara.

DÉLIBÉRATION N° 20230323-01

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2022 (présenté par O. Laurent)

Le compte de gestion (conforme au compte administratif) est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

[Le maire J. Tissot quitte la séance pour la discussion et le vote du compte administratif.]

O. Laurent, adjoint aux finances, est élu président de séance à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20230323-02

COMPTE ADMINISTRATIF (présenté par O. Laurent)

Après débat, le compte administratif (conforme au compte de gestion) est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

[Le maire J. Tissot réintègre la séance et en reprend la présidence.]

DÉLIBÉRATION N° 20230323-03

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 (présenté par O. Laurent)

La somme de 908 045,93 € est affectée en recettes de fonctionnement (et 451 560,89 € sont affectés en recettes d'investissement). Afin de compenser le déficit en fonctionnement dû aux 924 200 € de crédits de report, 472 639,11€ sont pris du fonctionnement et affectés à l'investissement à la ligne 1068.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230323-04**Taux des taxes communales 2023** (présenté par O. Laurent)

Dans un contexte d'inflation impactant déjà les bases d'imposition, il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes communales. Une réflexion est à mener concernant une évolution possible en 2024. La base d'imposition est réévaluée tous les ans en fonction de l'inflation (+7,1 % cette année) donc, même en ne modifiant pas les taux, les montants des impôts locaux vont augmenter mécaniquement.

Le taux de la taxe d'habitation était gelé depuis 2019, il convient désormais de délibérer à nouveau sur ce taux. Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, il ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux vacants.

Il est proposé un maintien des taux des 3 taxes communales.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

Conformément à l'article L-2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités perçues par les élus municipaux pour leurs différents mandats est présenté.

DÉLIBÉRATION N° 20230323-05**Budget primitif 2023** (présenté par O. Laurent)

Il s'agit du premier budget voté par la commune selon la nomenclature comptable M57. Cette nomenclature fait disparaître les lignes de « dépenses imprévues » au profit d'un mécanisme de fongibilité autorisant le maire à faire des mouvements de crédits entre chapitres sans passer par des décisions modificatives. Pour être activé, ce mécanisme nécessite l'approbation du conseil. Il est proposé de le mettre en place pour 2023 à sa valeur maximale de 7,5% des crédits du budget.

Certaines lignes évoluent en fonction des augmentations des coûts de l'énergie ou la méconnaissance de certaines évolutions (ex. SAUR). L'augmentation du volume de biens à assurer (ex. caméras) devrait faire augmenter la cotisation. Une provision est faite pour l'embauche d'un Directeur des Services Techniques (DST).

Plusieurs dotations de l'État attendues en 2022 n'ont pas été versées. S'il semble que la commune ne soit en effet plus concernée par certaines d'entre elles, la dotation de solidarité rurale semble belle et bien due. Des vérifications restent à faire auprès des services de l'État mais pourraient mener à une recette cumulée sur 2022 et 2023 d'environ 60 000 € (en attente de confirmation, cette recette n'est pas inscrite au budget primitif).

Le budget primitif soumis au vote s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants suivants :

- budget de fonctionnement : 2 500 000 €
- budget d'investissement : 1 640 000 €

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230323-06**Remboursement des frais de fourrière** (présenté par J. Tissot)

Des opérations de mise en fourrière de véhicules ont été facturées à la mairie, il incombe à la municipalité de se retourner vers le propriétaire pour se faire rembourser les frais avancés.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230323-07**Financement poste intervenant social** (présenté par J. Tissot)

Le poste d'intervenant social en gendarmerie et police fait l'interface avec les services sociaux. La convention actuelle prend fin et il est demandé de renouveler cette convention. Le coût est en fonction du nombre d'habitants du village et s'élève à 500 € pour notre commune.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230323-08**Tarifs concessions cimetière** (présenté par J. Lepré)

Il ne reste à ce jour que 3 caveaux disponibles. Une commande de 7 nouveaux caveaux est en cours. Il est proposé que les prix sur les caveaux 3 places restent identiques. La commune dispose également d'un caveau 9 places qui ne peut pas être vendu car il est régulièrement inondé et nous avons eu une demande d'un caveau 6/9 places. Il est proposé d'en installer un nouveau qui sera aussitôt revendu. Le prix de revente proposé est de 3800 €.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**Consommations de fluides** (présenté par J. Lepré)

Une étude sur l'évolution des consommations et des coûts d'énergie est en cours. La commune est passée en 2022 chez Total Energie mais il manque des relevés sur les années antérieures permettant de faire un suivi précis. Un tableau est présenté avec les valeurs réparties entre les différents bâtiments hors groupe scolaire d'une part et le groupe scolaire d'autre part qui représente quasiment 50 % de la consommation de la commune. Malgré les mesures mises en place pour consommer moins d'énergie, on voit que le coût augmente très largement. Il est impératif de réduire les coûts pour la consommation de chauffage en réduisant les utilisations de nos bâtiments communaux en hiver.

Élagage (présenté par C. Garcia Eboli)

Une organisation doit être mise en place pour la semaine prochaine. Les places de parking sous les arbres doivent être bloquées.

EXERCICE POMPIERS (présenté par J. Tissot)

Les pompiers seront à la mairie samedi pour faire un exercice. Il faut prévenir la population pour éviter que les habitants ne s'inquiètent.

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS (présenté par J. Tissot)

Vendredi 31 mars à la salle polyvalente, Vienne Condrieu Agglomération distribuera des composteurs à environ 500 personnes. L'agglomération a donc organisé plusieurs sessions (par village).

PROGRAMMATION CULTURELLE (présenté par C. Veillard)

Le festival de l'humour a remporté un franc succès à Chuzelles cette année avec un coup de main de l'équipe culture de Villette-de-Vienne.

Le samedi 1^{er} avril se déroulera la pièce de théâtre CACHE-CASH à la salle polyvalente.

Le 31 mars, 1^{er} avril et 2 avril se déroule l'opéra CARMEN au manège à Vienne organisé par une association villettoise, Contrasts.

TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS (présenté par J.-P. Badia)

Le ralentisseur devant la pharmacie va être repris gratuitement par l'entreprise qui l'a fait.

Sur le chemin de l'Oie, un problème de visibilité a été relevé lorsque l'on descend de la rue Neuve : une proposition a été faite par l'agglomération de mettre un miroir. Les ganivelles ne tiennent pas. Le paysagiste annonce que les plantes vont tenir les ganivelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le maire,



Les secrétaires,



